



17. PLAN D'ENSEMBLE

L'article R181-15-2 précise le contenu attendu du plan d'ensemble :

« Un plan d'ensemble à l'échelle de 1/200 au minimum indiquant les dispositions projetées de l'installation ainsi que l'affectation des constructions et terrains avoisinants et le tracé de tous les réseaux enterrés existants. Une échelle réduite peut, à la requête du pétitionnaire, être admise par l'administration. »

Ce plan est joint en page suivante, selon une échelle réduite au 1/1250, requête exprimée par le permissionnaire dans la Lettre à Monsieur le Préfet.



PLAN D'ENSEMBLE AU 1/1250
Carrière de la Chapelle
MONTREUIL AU HOULME (61)

PRINCIPE DE PHASAGE
PHASE 4 : 16-20 ans

USAGE DES SOLS DANS LES 35 M :
 RD : Route Départementale
 Ch : Chapelle
 C : Culture
 P : Prairie

Usages du bâti :

Tracé des réseaux :

La consultation de la base réseaux-et-canalisation ne fait pas apparaître l'existence de réseaux gaz et fibres optiques sur le secteur.

Circuit des eaux :

Legend:

- Périmètre du projet
- Rayon de 35 m
- Limite communale
- Limite de section cadastrale
- Cote topographique en m NGF
- Fronts d'extractions
- Front de remblais
- Merlons végétalisés
- Bureau
- Rotoluve
- Atelier
- Installations fixes
- Zone de remblais
- Bassin de fond de fouille
- Plateforme de stockage
- Stocks
- Bassins
- Pistes PL
- Bascule
- Aire étanche
- Butte boisée
- Espace autour de la chapelle, renoncé à 5 années
- Canalisation enterrée
- Alimentation en eau claire
- Canalisation eau de lavage
- Rejet
- Ruissellements
- Fossé
- Cours d'eau du secteur
- Futur belvédère
- Haie conservée
- Chemin creux conservé
- Zone humide préservée
- Habitation
- Annexe d'habitation
- Bâtiment désaffecté
- Bâtiment agricole
- Chapelle
- Ligne électrique BT aérienne
- Ligne électrique BT aérienne
- Canalisation eau potable